

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

MRC de Montmagny

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 5 novembre 2007, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Monsieur Denis Boulanger se joint à la séance à 20 h 10.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

2007-11-01 Adoption de l'ordre du jour

Considérant que l'ordre du jour se lit comme suit :

01. Ouverture de la réunion
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal
 - a) Suivi au procès-verbal
04. Correspondance
05. Présentation et adoption des comptes
06. Avis de motion – Règlement # 2007-11-96
07. Conducteur pour le camion-épandeur d'abrasif
08. Déneigement
09. Nomination d'un maire suppléant
10. États financiers
11. Activités du maire
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de la séance

Considérant qu'au point 12 *Varia*, les points suivants sont ajoutés :

- a) Transport collectif
- b) Internet haute-vitesse
- c) Bâtisse de Télus

- a) Entretien du Centre de la Volière
- b) Pompiers
- c) Location du gymnase
- d) Puits artésien pour le 233, chemin du Roi
- e) Pointe-aux-Pins

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption du procès-verbal

2007-11-02 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} octobre 2007 soit accepté tel que présenté.

Adopté.

a) Suivi au procès-verbal

Pour faire suite à la question de monsieur Patrice Painchaud, monsieur le maire indique que les ventilateurs pour le gymnase et les minuteriers pour les douches municipales sont installés.

04. Correspondance

Madame Martine Fortin, secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny a transmis copie d'une lettre ayant pour objet *Centre de transfert* qui indique que le centre de transfert pour les vidanges sera opérationnel en janvier 2008. Madame Fortin a également transmis l'entente intermunicipale intervenue avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie dûment signée par les représentants des municipalités concernées.

Dans une lettre en date du 25 octobre 2007, ayant pour objet *Coûts reliés à l'utilisation des passerelles d'embarquement à l'Isle-aux-Grues*, monsieur François Lachance, président, Croisières Lachance, réitère son insatisfaction quant à l'entente intervenue et souhaite la création d'un comité et une consultation entre la Municipalité, les bateliers ainsi que les autres intervenants du milieu afin de régler ce dossier. Suite à une discussion, les conseillers concluent que des rencontres portant sur l'avenir des passerelles auront lieu dans les prochaines semaines et demandent qu'une copie de cette lettre soit transmise à monsieur Georges Farrah, président directeur-général, Société des traversiers du Québec et à monsieur Gildas Desgagnés, président, Excursions maritimes Charlevoix Inc..

2007-11-03 Service Internet – adhésion annuelle à Québec Municipal

Considérant que le portail de Québec municipal est le réseau officiel de communication du monde municipal québécois ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues renouvelle son adhésion annuelle à Québec Municipal et ce, au coût de 153,83 \$.

Adopté.

Madame Nathalie Cloutier, directrice générale du CLD de la MRC de Montmagny et monsieur Jean-Louis Proulx, agent de développement rural, remercient le Conseil municipal pour le cocktail offert lors du passage à l'Isle-aux-Grues de l'Université rurale québécoise en Côte-du-Sud.

Madame Nathalie Zinger, vice-présidente régionale pour Conservation de la Nature, région de Québec, remercie la Municipalité pour l'aide apportée lors de la conférence de presse tenue à l'Isle-aux-Grues le 17 septembre dernier, annonçant la récente acquisition de la Pointe-aux-Pins et l'élaboration d'un plan de mise en valeur de cette propriété.

Madame Édith Rousseau, coordonnatrice, Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, a transmis la copie d'un dossier acheminé à madame Line Beauchamps, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre du programme *Patrimoine canadien, festivals des arts locaux et du patrimoine local*.

Le réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches établit la tarification de ses services pour l'année 2008 à 3,40 \$ per capita.

La MRC de Montmagny a transmis une copie du procès-verbal de la réunion des directeurs incendie de la MRC de Montmagny, tenue le 3 octobre dernier.

Une copie certifiée conforme du *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montmagny numéro 2007-60 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, est déposée.

Les documents suivants sont déposés :

- Le guide de références « les dérogations mineures »
- Le rapport d'activité 2006-2007 de la Fédération québécoise des municipalités
- Rapport d'activité 2006-2007 du Comité de liaison Hydro-Québec-Fédération québécoise des municipalités

2007-11-04 Amélioration des chemins dont la gestion incombe à la Municipalité

Considérant que des travaux sont requis pour l'amélioration des chemins de la Haute-Ville et du Roi ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 3 000 \$ et joigne à la demande une copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la Municipalité.

Adopté.

2007-11-05 **Transfert de fonds provenant du Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence**

Attendu que la Municipalité a présenté une programmation des travaux de voirie locale pour 2006 à 2009 à réaliser dans le cadre du *Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence* ;

Attendu que madame Julie Boulet, ministre déléguée aux Transports approuve la programmation transmise ;

Attendu qu'un montant annuel de référence pour le maintien du niveau d'investissement municipal est établi à 2 712 \$;

Attendu que la contribution municipale s'établit à 12 027 \$, à répartir sur 4 ans ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité absorbe un montant annuel de 3 006 \$ pour les travaux admissibles exécutés en 2006, 2007, 2008 et 3 009 \$ en 2009 et ce, à part du montant de référence pour le maintien du niveau d'investissement municipal qui est établi annuellement à 2 712 \$.

Que la différence des coûts des travaux de voirie admissibles soit défrayée à même le *Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence*.

Adopté.

2007-11-06 **Participation à la campagne de financement de l'UQAR**

Considérant l'invitation à prendre part à la campagne majeure de financement de l'Université du Québec à Rimouski, dirigée par la Fondation de l'UQAR ;

Considérant qu'il est suggéré de considérer une contribution représentant environ 1 \$ par habitant ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

QUE la Municipalité verse un montant de 155 \$ pour appuyer la Campagne majeure de financement de la Fondation de l'UQAR.

Adopté.

05. Présentation et adoption des comptes

2007-11-07 Présentation et adoption des comptes

Considérant que les conseillers ont pris connaissance de la liste des comptes ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la liste des comptes pour le mois de novembre soit approuvée pour un montant de 149 564,61 \$

Adopté.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes au montant de 149 564,61 \$.

Hélène Painchaud dir. gén & sec.-trés.

6. Avis de motion – règlement # 2007-11-96

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur Patrice Painchaud qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 2007-11-96 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, demande de dispense de lecture est faite en même temps que le présent avis de motion et une copie dudit règlement est immédiatement transmis aux membres du présent Conseil.

07. Conducteur pour le camion-épandeur d'abrasifs

Monsieur le maire mentionne que, suite à une offre d'emploi pour l'embauche d'un conducteur pour le camion-épandeur d'abrasifs en date du 23 octobre 2007, la Municipalité a reçu deux candidatures soient celle de monsieur Frédéric Poulin et celle de monsieur Réal Roy. Suite à une discussion, les conseillers adoptent la résolution suivante :

2007-11-08 Conducteur pour le camion-épandeur d'abrasifs

Considérant que la Municipalité a reçu deux candidatures pour effectuer les travaux relatifs à l'épandage d'abrasifs et ce, aux conditions de l'offre d'emploi soient :

- Posséder un permis de conduire.
- Être disponible en tout temps pour épandre des abrasifs (sel et sable) sur les chemins municipaux.
- Effectuer une tournée d'inspection, tôt le matin, afin de vérifier l'état des chemins et prioritairement des côtes.
- Se charger de la vérification et de l'entretien régulier de la machinerie.
- Être en mesure d'opérer un tracteur avec chargeur.

Considérant que la Municipalité s'engage à :

- Verser un salaire de 15 \$/l'heure
- Accorder une indemnité pour les tournées d'inspection (frais de déplacement) au taux en vigueur.

Considérant que monsieur Frédéric Poulin répond aux exigences de l'offre d'emploi ;

Considérant que monsieur Réal Roy répond aux exigences de l'offre d'emploi, et que de plus, il mentionne qu'il possède l'équipement nécessaire pour remplir la sableuse et ce, pour un prix annuel de 400 \$, taxes en sus ;

Considérant que monsieur la maire demande aux conseillers de se prononcer pour un ou l'autre des candidats et le vote se décrit comme suit :

- Monsieur Michel Rousseau pour monsieur Réal Roy
- Madame Nancy Guichard pour monsieur Réal Roy
- Monsieur Denis Boulanger pour monsieur Réal Roy
- Monsieur Patrice Painchaud pour monsieur Frédéric Poulin
- Monsieur Gaston Robin pour monsieur Réal Roy

Monsieur Christian Vinet ne se prononce pas alléguant que le libellé de l'offre d'emploi n'est pas clair et que le point *Être en mesure d'opérer un tracteur avec chargeur* peut porter à confusion.

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et résolu à la majorité des voix

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues embauche monsieur Réal Roy, à titre de conducteur du camion-épandeur d'abrasifs et responsable des travaux pour l'épandage d'abrasifs et ce, aux conditions de l'offre d'emploi.

Que la Municipalité accorde à monsieur Réal Roy un montant annuel de 400 \$, taxes en sus, pour l'équipement fourni pour remplir la sableuse, payable au mois d'avril 2008.

Adopté.

08. Déneigement

07-11-09 Contrat de déneigement

Considérant que le contrat portant le numéro 2004-01 concernant le déneigement du chemin de la Haute-Ville, du chemin de la Basse-Ville, d'une

partie du chemin du Roi et du chemin de la Volière dans la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues sur une longueur de 4,27 km, est à renouveler ;

Considérant que le contrat couvrant respectivement 3,23 km, qui représente la partie de chemin sous la responsabilité du ministère des Transports vient à échéance en 2008 ;

Considérant que monsieur le maire a demandé à monsieur Réal Roy de faire une proposition pour renouveler le contrat échu ;

Considérant que monsieur Réal Roy propose un montant de 4 300 \$ du kilomètre, taxes en sus, pour une longueur de 4,27 km ;

Considérant que les conseillers se prononcent pour attribuer un contrat d'une durée d'un an, afin que les deux contrats soient renouvelables à la même période ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accorde à monsieur Réal Roy, un contrat pour une saison, valide jusqu'au 1^{er} juin 2008, relatif au déneigement du chemin de la Haute-Ville, de la Basse-Ville, de la Volière ainsi qu'une partie du chemin du Roi sur une longueur de 4,27 km et ce, pour un montant global de 18 361 \$, taxes en sus, payable en cinq versements, soit : le 15 décembre 2007, les 15 janvier, février, mars et avril 2008.

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à ce contrat.

Adopté.

09. Nomination d'un maire suppléant

07-11-10 Nomination d'un maire suppléant

Considérant que le Conseil municipal nomme un maire suppléant pour une période de huit mois ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que monsieur Christian Vinet soit nommé à titre de maire suppléant en remplacement de monsieur Denis Boulanger et ce, pour une période de huit mois.

Adopté.

10. États financiers

Une copie des engagements budgétaires ainsi qu'une autre des états financiers provisoires en date du 30 octobre 2007 sont remises aux conseillers. Les sommaires des projets *Municipalité* et *Traversier* sont également transmis.

Monsieur Christian Vinet, responsable du dossier des finances municipales, fait le bilan des états financiers de la Municipalité.

07-11-11 Transferts budgétaires

Considérant les dépenses non prévues au budget ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que soit retranché un montant de :

- 450 \$ du poste # 5332 *Accès au fleuve*
- 450 \$ du poste # 5334 *Sentiers pédestres*

Que ces montants soient transférés au poste # 5308 *Garage de l'aéroport – entretien et assurances.*

Que soit retranché un montant de :

- 900 \$ du poste # 5444 *Équipements pour l'entretien généra.l*

Que ce montant soit transféré au poste # 5549 *Entretien général – 233, chemin du Roi.*

Que soit retranché un montant de :

- 2 700 \$ du poste # 5598 *Plate-forme d'observation.*

Que ce montant soit transféré au poste # 5342 *Centre – entretien général.*

Adopté.

11. Activités du maire

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

- | | |
|--------------------------|---|
| 3 octobre | Rencontre avec madame Lucie Gendron, directrice des finances, Société des traversiers du Québec et monsieur Marc Couillard, vérificateur-comptable pour la Municipalité |
| 9 octobre | Rencontre avec monsieur Marc Couillard, vérificateur-comptable pour la Municipalité |
| 16 octobre | Rencontre avec un représentant de la Société des traversiers du Québec, le capitaine et le chef-mécanicien du N.M. Grue-des-Iles |
| | Conseil des maires de la MRC de Montmagny |
| 26 octobre | Réunion du Comité consultatif régional de la Société des traversiers du Québec à l'Isle-aux-Grues |
| 29 octobre | Exercice annuel du traversier au quai de Montmagny |
| 1 ^{er} novembre | Rencontre d'information avec la firme BPR à Montmagny |
| 2 novembre | Réunion du Conseil d'administration de la Corporation de la mise-en-valeur de Grosse-Ile |
| 5 novembre | Rencontre avec l'inspecteur intermunicipal à l'Isle-aux-Grues |
| | Réunion de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Montmagny-L'Islet |

12. Varia

a) Transport collectif

Monsieur le maire mentionne qu'il a reçu une demande relative à la participation des municipalités à la deuxième campagne de financement au transport collectif de la MRC de Montmagny. Suite à une discussion, les conseillers adoptent la résolution suivante :

07-11-12 Deuxième campagne de financement du transport collectif de la MRC de Montmagny

Considérant que le transport collectif de la MRC de Montmagny contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et ce, dans plusieurs municipalités de la MRC de Montmagny ;

Considérant que la Municipalité prévoit instaurer un service de transport local ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accorde un montant de 155 \$ pour la deuxième campagne de financement du transport collectif de la MRC de Montmagny.

Adopté.

b) Internet haute-vitesse

Monsieur le maire indique qu'il a eu une rencontre avec monsieur Mario Dallaire, directeur régional, Exploitation Montmagny, Télus Québec, et que ce dernier lui a assuré que le service Internet haute-vitesse s'améliorera sous peu. En ce qui concerne la réception pour la téléphonie numérique, monsieur Dallaire indique que Télus travaille pour régler ce problème.

c) Bâtisse de Télus à l'Isle-aux-Grues

Monsieur le maire mentionne que lors de la rencontre avec monsieur Mario Dallaire, ce dernier a également mentionné que Télus possède une petite bâtisse en fibre de verre, genre « hutte » qui ne sert plus et qu'il serait disposé à s'en départir pour une somme symbolique. Monsieur le maire indique qu'il a offert de récupérer cette bâtisse qui pourrait servir pour ranger les équipements du terrain de balle et de jeux. Les membres du Conseil sont favorables à cette proposition.

d) Entretien du Centre de la Volière

07-11-13 Travaux de nettoyage des planchers au Centre de la Volière

Considérant que les planchers et les tapis du Centre de la Volière ont besoin d'un nettoyage en profondeur ;

Considérant que l'entreprise Roto-Static Montmagny offre d'effectuer les travaux de nettoyage au coût approximatif de 2 287,10 \$, taxes en sus ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accepte l'offre de l'entreprise Roto-Static Montmagny pour effectuer les travaux de nettoyage des planchers du Centre de la Volière et ce, au coût approximatif de 2 287,10 \$, taxes en sus.

Adopté.

e) Les pompiers

Monsieur le maire demande à monsieur Patrice Painchaud de contacter un préventionniste de la ville de Montmagny afin qu'il puisse effectuer la vérification des bâtiments dits à « haut risque ». Monsieur le maire mentionne que le nombre de pratique au niveau des incendies est minime et par conséquent demande au chef-pompier, monsieur Michel Rousseau et à monsieur Patrice Painchaud, responsable des incendies, d'effectuer une pratique avant le début de la saison hivernale pour s'assurer que les équipements ainsi que le camion sont fonctionnels.

f) Location du gymnase

Madame Nancy Guichard mentionne qu'elle a reçu une demande de la part d'un marguillier concernant la location du gymnase pour les quatre dimanches de l'activité *la Vente des âmes*. Suite à une discussion, les conseillers concluent que le prix de location demeure le même que pour tout autre organisme soit 100 \$ / jour.

f) Puits artésien pour le 233, chemin du Roi

Monsieur le maire mentionne qu'il a contacté monsieur Nicolas Pilote, inspecteur intermunicipal, pour une autorisation de creuser un puits artésien au 233, chemin du Roi. Monsieur Pilote a effectué une visite des lieux et a accordé le permis. Suite à une discussion les conseillers concluent de reporter les travaux au printemps prochain.

g) Pointe-aux-Pins

Monsieur Christian Vinet rappelle que l'utilisation des véhicules tout-terrain et des motoneiges est permise sur les sentiers de Pointe-aux-Pins.

13. Période de questions

14. Levée de la séance

07-11-14 Levée de la séance ordinaire du Conseil

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 23h05, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir.gén. et sec.-trés.